

Formalité de publicité

Taxe :	2.50
Salaires :	1

Vol.

3939

28 JUN 1960

16

- I -

Vol.	157
N°	6576

PARDEVANT Me Pierre SEJOURNAUT, notaire à PARIS, soussigné,

A COMPARU :

Monsieur Félix Adolphe SAUTAI, employé de commerce, demeurant à PARIS (neuvième arrondissement) rue Joubert n° 32, époux de Madame Mariette Julie Emilie HEMBERT.

Né à LILLE (Nord) le seize Juillet mil huit cent quatre vingt dix neuf.

LEQUEL, préalablement à l'ETAT DESCRIPTIF MODIFICATIF et à la RECTIFICATION DE DESIGNATION faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :

EXPOSÉ

I. Suivant acte reçu par Me PINEAU, notaire à PARIS, le vingt deux Mai mil neuf cent vingt cinq, il a été dressé le règlement de co-propriété de l'immeuble sis à PARIS (huitième arrondissement) rue de Ponthieu n° 46.

Une expédition de ce règlement de co-propriété a été transcrite au premier bureau des Hypothèques de la Seine le dix huit Juin mil neuf cent vingt cinq, volume 796 numéro 1.

Aux termes de ce règlement de co-propriété, qui comportait trente trois parties, il a été stipulé que la deuxième partie comprendrait deux locaux au rez de chaussée au fond, et un local au sous-sol. A ces locaux ont été affectés les trente six cent cinquante huitièmes des parties communes générales de l'immeuble.

II. Suivant délibération de l'Assemblée Générale des co-propriétaires dudit immeuble, en date du vingt trois avril mil neuf cent quarante, dont une copie conforme du procès verbal a été déposée au rang des minutes dudit Me PINEAU le neuf Octobre mil neuf cent quarante, la quote part des six cent cinquante huitièmes affectés

à la deuxième partie de l'immeuble, a été subdivisée de telle sorte que cette quote part s'applique aux locaux du rez de chaussée au fond pour vingt/six cent cinquante huitièmes et au local du sous-sol pour dix/six cent cinquante huitièmes.

Une expédition de cet acte de dépôt a été transcrite au premier bureau des Hypothèques de la Seine le deux Juillet mil neuf cent quarante cinq, volume 1445 numéro 8.

III.-Suivant acte reçu par Me BAPST, notaire à PARIS, le treize Novembre mil neuf cent cinquante huit, dont une expédition a été publiée au premier bureau des Hypothèques de la Seine le dix Décembre mil neuf cent cinquante huit, volume 3443 numéro 16, Monsieur SAUTAI, comparant, a acquis de Monsieur Zéki Ibrahim ADES, négociant, demeurant à PARIS 28 rue Marbeuf, célibataire né à BAGDAD (IRAK) le vingt et un Février mil neuf cent vingt, les biens et droits immobiliers ci-après désignés, dépendant de l'immeuble sis à PARIS 46 rue de Ponthieu.

Une partie à gauche donnant accès au vestibule par une porte palière, dépendant d'un local situé au rez de chaussée entourant le deuxième escalier et comprenant une pièce et dépendances, ladite partie provenant de la déviation de la deuxième partie mentionnée au règlement de copropriété.

Cette première partie d'exposé étant terminée, Monsieur SAUTAI, comparant, déclare qu'en vue de la vente qu'il se propose de consentir des biens et droits immobiliers lui appartenant dans l'immeuble 46 rue de Ponthieu à PARIS à Madame DOITAI, il a requis le notaire soussigné de dresser, de la façon suivante, l'état descriptif modificatif ci-après et ce, pour se conformer aux décrets des quatorze Octobre mil neuf cent cinquante cinq et sept janvier mil neuf cent cinquante neuf.

ÉTAT DESCRIPTIF MODIFICATIF

L'état descriptif figurant au règlement de copropriété sus-énoncé, a été modifié comme suit :

I. La deuxième partie est purement et simplement supprimée par voie de subdivision et de création en trois nouvelles parties, sans que ces subdivision et création entraînent modification de la quote part totale des six cent cinquante huitièmes affectés à cette deuxième partie, à laquelle étaient attachés trente/six cent cinquante huitièmes.

II. Il est créé à la suite de la trente troisième partie formant la dernière partie dudit règlement de copropriété, savoir :

1°) Une partie numéro trente quatre provenant de la subdivision de la deuxième partie et ainsi désignée :

Partie numéro trente quatre : Au rez de chaussée au fond, une partie à gauche donnant accès au vestibule par une porte palière dépendant d'un local situé au rez de chaussée entourant le deuxième escalier et comprenant une pièce et dépendances.

A cette partie demeureront affectés les six/six cent cinquante huitièmes du sol et des parties communes de l'immeuble.

2°) Une partie numéro trente cinq provenant de la subdivision de la deuxième partie et ainsi désignée :

Partie numéro trente cinq : Au rez de chaussée au fond et à droite un local comprenant une pièce, une chambre sous verrière et une salle de bains.

A cette partie demeureront affectés les quatorze/six cent cinquante huitièmes du sol et des parties communes de l'immeuble.

3°) Une partie numéro trente six provenant de la subdivision de la deuxième partie et ainsi désignée :

Partie numéro trente six : Au sous-sol une grande pièce.

A cette partie demeureront affectés les dix/six cent cinquante huitièmes du sol et des parties communes de l'immeuble.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Le tableau récapitulatif résumant les modifications ci-dessus apportées à l'état descriptif, est ci-après établi :

Número du Lot	Bâti-ment	Esca-lier	Eta-ge	Nature du lot	Quote parts du sol et des parties communes	Concor-dance
34	1	1	R. de C.	Logement	6/658	(Subdivi- sion de la deu- xième partie.
35	1	1	R. de C.	Logement	14/658	
36	1	1	Sous Sol	Une pièce	10/658	

Pour compléter l'exposé qui a été commencé plus haut, Monsieur SAUTAI explique ce qui suit :

Aux termes d'un acte reçu par Me SEJOURNANT, notaire soussigné le vingt sept Mai mil neuf cent soixante, dont une expédition est en cours de publication au premier bureau des Hypothèques de la Seine, le comparant a vendu à Madame Marguerite Fernande Charlotte BARBERY, ingénieur-chimiste, épouse contractuellement séparée de biens de Monsieur Marcel Adrien POSTEL, Directeur Commercial, avec lequel elle demeure à PARIS rue Philibert Delorme n° 12, née à PARIS sur le cinquième arrondissement le vingt et un Décembre mil neuf cent huit, les biens et droits immobiliers dépendant de l'immeuble sis à PARIS 46 rue de Ponthieu, qui appartenaient à Monsieur SAUTAI par suite de l'acquisition qu'il en avait faite aux termes de l'acte du treize Novembre mil neuf cent cinquante huit, rappelé dans la première partie de l'exposé ci-dessus.

Et Monsieur SAUTAI déclare que pour satisfaire aux dispositions des ~~quatre~~ décrets des quatorze octobre mil neuf cent cinquante cinq et sept janvier mil neuf cent cinquante neuf, et en suite de l'état descriptif modificatif qui précède, la désignation comprise en l'acte de vente du vingt sept Mai mil neuf cent soixante qui vient d'être énoncé, doit être rectifiée de la manière suivante:

DESIGNATION : Partie numéro trente quatre :

Au rez de chaussée au fond, une partie à gauche donnant accès au vestibule par une porte palière dépendant d'un local situé au rez de chaussée entourant le deuxième escalier et comprenant une pièce et dépendances.

Et les six/six cent cinquante huitièmes du sol et des parties communes de l'immeuble.

Tels que ces biens et droits immobiliers viennent d'être désignés dans l'état descriptif modificatif qui précède.

PUBLICATION

Monsieur SAUTAI requiert Me SEJOURNANT notaire soussigné, de faire publier une expédition des présentes au premier bureau des Hypothèques de la Seine.

POUVOIR

Pour toute erreur ou omission ayant pu être faite dans le présent acte, Monsieur SAUTAI donne spécialement pouvoir à Monsieur Edmond JANNOT, Principal Clerc de Notaire, demeurant à PARIS Boulevard Saint-Michel numéro 9, en vue d'établir tous actes rectificatifs ou confirmatifs des présentes.

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où be-

soin sera.

DONT ACTE.

Fait et passé à PARIS, 9 boulevard Saint-Michel,

En l'étude du notaire soussigné,

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE,

Le, douze Juillet,

Et, après lecture faite, le comparant a signé avec le notaire.

Suivent les signatures.

Ensuite se trouve cette mention :

Enregistré à PARIS premiers notaires,

Le vingt Juillet mil neuf cent soixante,

Volume 1060 folio 17 bordereau 767/13.

Reçu dix nouveaux francs.

Signé DIGNE.

RENOIS

Page 2 renvoi n° 1 : Au profit de Madame POSTEL./.

Page 4 renvoi n° 2 : ci-dessus ;/.

JE SOUSSIGNE Me Pierre SEJOURNANT, notaire à PARIS, y demeurant boulevard Saint Michel n° 9, certifie la présente copie exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication, ladite copie contenue sur cinq feuilles, et approuve deux renvois et douze mots rayés nuls ./.

Je certifie en outre que l'identité complète de ME SAUTAI, comparant, telle qu'elle figure en tête des présentes, à la suite de son nom, m'a été régulièrement justifiée.

A Paris, le 26 juillet 1960.

Reçu par le notaire soussigné
par F. [illegible]
Sur RECOPIÉ des documents originaux
"REGMA"
agréés par arrêtés des 6 et 30-3-55
et du 2-1-57

5